

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 11 juin 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
M. le juge René Blattmann, juge
Mme la juge Elizabeth Odio Benito, juge

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. THOMAS LUBANGA DYILO***

Public

**Procuration aux fins de la représentation des victimes a/0001/06, a/0002/06 et
a/0003/06 à l'audience du 11 juin 2008**

Origine : Bureau du conseil public pour les victimes

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Louis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
du Procureur

Le conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Me Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu

Les représentants légaux des demandeurs

Me Paolina Massidda

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Me Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

La présente soumission contient la procuration du représentant légal des victimes a/0001/06, a/0002/06 et a/0003/06 à Me Paolina Massidda, Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes, aux fins de représentation à l'audience de la Chambre de première instance I du 11 juin 2008.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paolina Massidda', written over a horizontal line.

Paolina Massidda
Conseil Principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 11 juin 2008

À La Haye (Pays-Bas)

BLANMAILLAND & ASSOCIES VENNOTEN

LUC WALLEYN
FRANCE BLANMAILLAND
LUC DENYS
PIERRE ROBERT
CELINE VERBROUCK

AVOCATS ASSOCIES
ADVOCATEN VENNOTEN

CHANTAL VAN CUTSEM
NICOLAS JACOBS
SEVDA KARSIKAYA
XAVIER BAERT

AVOCATS – ADVOCATEN

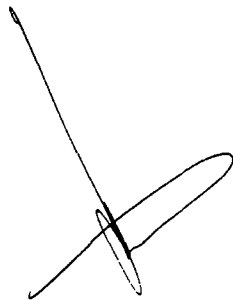
PALEIZENSTRAAT 154 RUE DES PALAIS
BRUSSEL 1030 BRUXELLES
TEL 02 247 84 10 – Fax 02 241 78 93
E-MAIL luc.walleyn@blanmailland.be
URL www.blanmailland.be

PROCURATION

Par la présente, procuration est donnée à madame Paolina Massida, du Bureau Public de Conseil des Victimes, afin de représenter les victimes a/0001/06 à a/0003/06 dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, devant la Chambre de Première Instance I de la Cour pénale internationale, à l'audience du 11 juin 2008..

Bruxelles 11 juin 2008,

Pour les victimes, leur représentant légal,



Luc Walley